



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 juin 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sophie BAUDOUIN à Bernadette CACALY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Cyrille CUENOT a été désigné.

DELIB 2014.06.23 06

OBJET : Passation d'un marché en appel d'offres ouvert pour l'achat de mobilier et équipement pour le nouvel hôtel de ville

Madame Nicole Mauclair, conseillère déléguée à la commande publique informe les membres du conseil municipal que la construction du nouvel hôtel de ville implique l'achat de mobilier et équipements.

Il convient donc d'organiser une consultation afin de pouvoir satisfaire les besoins de la collectivité.

Les fournitures seront réparties en 5 lots, traités par marché séparé :

Lot 1 : mobilier, sièges et accessoires de bureau

Lot 2 : mobilier, sièges et accessoires de bureau de direction

Lot 3 : mobilier d'accueil, de réunion, de cafétéria et de salle de mariage

Lot 4 : petits équipements de cuisine, électroménager

Lot 5 : rayonnages de stockage

Afin d'assurer efficacement et rapidement l'achat des mobiliers et équipements, il sera prévu de recourir pour chacun des lots à un marché à bons de commande, selon l'article 77 du Code des marchés publics, pour une durée de 3 ans ferme à compter de la date de notification.

Cette consultation sera passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les marchés seront conclus sans montant minimum et maximum.

Vu le décret n° 2009-1086 du 2 septembre 2009 portant Code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005 relatives aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le lancement de l'appel d'offres ouvert pour l'achat de mobilier et équipements pour le nouvel hôtel de ville,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés afférents et les bons de commande correspondants ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de ces marchés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à relancer, une procédure négociée (article 35 du Code des marchés publics) en cas d'appel d'offres infructueux, dans les conditions fixées par la Commission d'Appel d'Offres,**
- **DIT que les financements nécessaires seront imputés à l'article 21311 du budget de fonctionnement de la commune.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 juin 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le **25 JUIN 2014**

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.